



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LE PROGRAMME DE MODERNISATION DU VERSEMENT DES PRESTATIONS

Rapport du Comité permanent des comptes publics

John Williamson, président

**OCTOBRE 2025
45^e LÉGISLATUE, 1^{re} SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

LE PROGRAMME DE MODERNISATION DU VERSEMENT DES PRESTATIONS

Rapport du Comité permanent des comptes publics

**Le président
John Williamson**

OCTOBRE 2025

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTS

Jean Yip

Sébastien Lemire

MEMBRES

Gérard Deltell

Anthony Housefather

Ned Kurec

Stephanie Kusie

Tom Osborne

Kristina Tesser Derksen

AUTRE DÉPUTÉ QUI A PARTICIPÉ

William Stevenson

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Natalie Jeanneault

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Dillan Theckedath, analyste

Joëlle Malo, analyste

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

44^e LÉGISLATURE – 1^{re} SESSION

PRÉSIDENT

John Williamson

VICE-PRÉSIDENTS

Jean Yip

Nathalie Sinclair-Desgagné

MEMBRES

Valerie Bradford

Richard Cannings

Francis Drouin

L'hon. Nathaniel Erksine-Smith

Iqra Khalid

Kelly McCauley

John Nater

Jake Stewart

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Garnett Genuis

Laila Goodridge

Tracy Gray

Damien C. Kurek

Philip Lawrence

Tony Van Bynen

Karen Vecchio

GREFFIERS DU COMITÉ

Cédric Taquet

Hilary Smith

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Recherche et éducation

Madhi Benmoussa, analyste

Lindsay McGlashan, analyste

Dillan Theckedath, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

a l'honneur de présenter son

PREMIER RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(3)g) du Règlement, le Comité a étudié Rapport 8, Le programme de modernisation du versement des prestations, 2023 — Rapports 5 à 9 de la vérificatrice générale du Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



LE PROGRAMME DE MODERNISATION DU VERSEMENT DES PRESTATIONS

PRINCIPAUX FAITS ET CONSTATATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU CANADA

- Au cours de l'exercice 2022-2023, le gouvernement fédéral prévoyait de verser environ 125 milliards de dollars en prestations au titre du programme de la Sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada à environ 8,3 millions de Canadiennes et de Canadiens, et environ 25 milliards de dollars en prestations d'assurance-emploi à environ 2,6 millions de Canadiennes et de Canadiens.
- Le programme de Modernisation du versement des prestations a été lancé en 2017 et devait se terminer avant 2030. Depuis le lancement du programme, Emploi et Développement social Canada a dû faire face à de nombreux obstacles et retards dans sa mise en œuvre. Par exemple, le Ministère a revu sa date prévue de migration du programme de la Sécurité de la vieillesse vers une nouvelle plateforme, passant de décembre 2023 à décembre 2024, et il a indiqué au Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) que tout retard dans la migration pourrait repousser la date d'achèvement à décembre 2025. Selon l'examen du BVG, les probabilités sont grandes que ce soit le cas.
- En 2017, le Ministère estimait le coût du programme à 1,75 milliard de dollars. Cette estimation initiale a augmenté deux fois depuis et est susceptible d'augmenter de nouveau. Selon les dernières estimations, qui remontent à avril 2022, le coût avait augmenté de 43 %, pour passer à 2,5 milliards de dollars, alors qu'aucun des programmes de prestations n'était encore passé à la nouvelle plateforme¹.



RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET ÉCHÉANCIER

Tableau 1—Résumé des recommandations et échéancier

Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 1	Que, d'ici le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes une nouvelle estimation détaillée des coûts pour le programme de Modernisation du versement des prestations, ainsi que des renseignements sur la version révisée de l'analyse de rentabilisation, du calendrier de mise en œuvre et du plan de réalisation des avantages.	Le 31 janvier 2026
Recommandation 2	Que, d'ici le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes des informations sur la fréquence à laquelle il examinera et rendra compte des estimations de coûts et des échéances pour le programme de Modernisation du versement des prestations.	Le 31 janvier 2026
Recommandation 3	Que, d'ici le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les ressources nécessaires pour le reste du projet et sur la manière dont il prévoit combler les lacunes en matière de personnel, avec une répartition entre les ressources internes et les ressources externes.	Le 31 janvier 2026

Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 4	Que, d'ici le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur le plus récent registre des risques pour le programme de Modernisation du versement des prestations, avec des détails au niveau des programmes et des projets, ainsi que des informations sur la fréquence de mise à jour de ce registre et sur les conseils et la formation fournis aux responsables de cette mise à jour.	Le 31 janvier 2026
Recommandation 5	Que, d'ici le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes une ventilation de l'estimation totale du projet pour les exercices financiers de 2017 à 2025 et des dépenses réelles engagées au 31 décembre 2024 ou selon les données les plus récentes, par type de coût et comprenant le coût pour les salaires internes, les services professionnels, notamment les frais de services professionnels ainsi que leurs dépenses de voyage, les logiciels et l'infrastructure de TI, les services internes, les coûts additionnels de Services partagés Canada et la taxe de vente.	Le 31 janvier 2026



Recommandation	Mesure recommandée	Échéance
Recommandation 6	Que, d'ici le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un plan de contingence du lancement de la plateforme afin d'éviter que les bénéficiaires se retrouvent sans revenus.	Le 31 janvier 2026

INTRODUCTION

Le programme de Modernisation du versement des prestations est un projet de technologies de l'information (TI) visant à migrer les systèmes utilisés pour le versement des prestations de Sécurité de la vieillesse (SV), du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime d'assurance-emploi (AE) vers une plateforme infonuagique et à transformer l'expérience d'utilisation afin de mieux répondre aux besoins de divers groupes. Emploi et Développement social Canada (EDSC) chapeaute ce projet de modernisation, le plus ambitieux de ce genre jamais entrepris par le gouvernement fédéral. Au départ, le coût du projet était estimé à 1,75 milliard de dollars et son achèvement était prévu pour 2030².

En 2023, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a publié un audit de performance dont l'objectif était de déterminer si EDSC, avec le soutien du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), de Services partagés Canada (SPC) et de Services publics et approvisionnement Canada (SPAC), avait géré le programme de Modernisation du versement des prestations en vue d'assurer la continuité du versement des prestations de la SV, du RPC et de l'AE et si son appui à la transition des systèmes de TI et des processus opérationnels lui permettait de verser des prestations exactes et en temps opportun aux Canadiennes et aux Canadiens. Le BVG a qualifié cet audit d'important parce que plus de 10 millions de Canadiennes et de Canadiens comptent sur ces trois types de prestations pour répondre à leurs besoins quotidiens. Cependant, les systèmes de TI qui en assurent le versement datent de plusieurs décennies et risquent de tomber en panne³.

2 BVG, [Le programme de Modernisation du versement des prestations](#), Rapport 8, Rapports de la vérificatrice générale du Canada (2023), par. 8.1 et 8.3.

3 *Ibid.*, par. 8.9 et 8.10.

Parallèlement, le BVG a publié un audit connexe sur la modernisation des systèmes de technologie de l'information, qui examine la manière dont les principales organisations fédérales ont aidé les autres ministères et organismes à moderniser leurs systèmes de TI⁴.

Le 14 décembre 2023, le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes (le Comité) a tenu une audience sur ces deux audits, à laquelle ont pris part :

- BVG—Andrew Hayes, sous-vérificateur général; Patrice Malboeuf, directeur et Jocelyn Matthews, directrice;
- EDSC—Paul Thompson, sous-ministre; Cliff Groen, sous-ministre délégué et dirigeant principal des activités, Modernisation du versement des prestations et John Ostrander, chef technique, Modernisation du versement des prestations;
- SPAC—Arianne Reza, sous-ministre et Mollie Royds, sous-ministre adjointe déléguée, Direction générale de l'approvisionnement;
- SPC—Scott Jones, président; Shannon Archibald, sous-ministre adjointe, Services d'hébergement et Scott Davis, dirigeant principal des finances;
- SCT—Catherine Luelo, sous-ministre et dirigeante principale de l'information du Canada⁵.

Le tableau 2 définit une expression importante utilisée dans le rapport d'audit.

4 Rapport 7, Rapports de la vérificatrice générale du Canada (2023), [*La modernisation des systèmes de technologie de l'information*](#).

5 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics (PACP), [*Procès-verbal*](#), 1^{re} session, 44^e législature, 14 décembre 2023, réunion n° 92.



Tableau 2—Définition

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)	Un processus analytique qui fournit une méthode rigoureuse pour évaluer les inégalités systémiques, ainsi qu'un moyen de déterminer comment différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre peuvent vivre les politiques, programmes et initiatives. L'indication « plus » dans la désignation reconnaît que l'analyse comparative entre les sexes ne se limite pas aux différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) et prend en compte de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, la religion, l'âge et les habiletés physiques ou mentales.
--	--

Source : Bureau du vérificateur général du Canada, [Le programme de Modernisation du versement des prestations](#), Rapport 8, Rapports de la vérificatrice générale du Canada (2023).

CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

Constatations de l'audit du BVG et recommandations

La principale constatation du BVG est que les retards et les dépassements de coûts pourraient compromettre les plans de transformation du programme de Modernisation du versement des prestations visant à améliorer le versement de prestations. Plus particulièrement, l'audit a relevé des priorités changeantes et une augmentation des coûts, ainsi que des difficultés liées aux ressources relativement au programme. Dans l'ensemble, le BVG a constaté qu'EDSC a fait face à de nombreux obstacles depuis le début du programme et que les coûts estimatifs ont grimpé considérablement depuis 2017⁶.

Selon le BVG, plusieurs « examens effectués ou commandés par le gouvernement avaient relevé des retards, des augmentations de coûts et des modifications aux plans de mise en œuvre⁷ ». Un examen du programme effectué par le SCT en juin 2022 avait fait ressortir « des préoccupations importantes dans plusieurs secteurs, notamment les délais, la portée et les coûts » et « recommand[ait] qu'[EDSC] se concentre sur la migration des anciens systèmes avant d'entreprendre la transformation⁸ ». Pour répondre à cette recommandation, EDSC a décidé de se concentrer d'abord sur la

6 BVG, [Le programme de Modernisation du versement des prestations](#), Rapport 8, Rapports de la vérificatrice générale du Canada (2023).

7 *Ibid.*, par. 8.19.

8 *Ibid.*, par. 8.17.

migration et de reporter les prochaines étapes de la transformation à une phase ultérieure⁹.

En novembre 2022, une étude de cas réalisée par PwC a révélé que les estimations initiales des coûts liés aux logiciels et à la mise en œuvre du projet étaient bien en deçà des coûts enregistrés dans le cadre de projets moyens comparables et de la moyenne de l'industrie¹⁰.

Le BVG a également constaté que « le Ministère avait encore du travail à faire pour comprendre et gérer les risques de sécurité associés à la prestation du programme de la Sécurité de la vieillesse par l'entremise de la nouvelle plateforme¹¹ ». En janvier 2023, le SCT « a déterminé qu'il fallait mettre en place des contrôles de sécurité infonuagique plus rigoureux pour la nouvelle plateforme que ceux prévus par [EDSC]¹² ». À la suite d'un examen effectué par EDSC en mars 2023, le Ministère a décidé de suivre cette recommandation, au risque d'entraîner des retards supplémentaires¹³. Après la SV, le prochain programme de prestations qui devrait migrer vers la nouvelle plateforme entre 2025 et 2028 est celui de l'AE. De l'avis du BVG, cette migration sera complexe et sa portée, ambitieuse¹⁴.

Selon le rapport du BVG, la plus récente estimation prévoyait les coûts du programme à 3,4 milliards de dollars et un retard possible de quatre ans.

Par conséquent, le BVG recommande ce qui suit :

En s'appuyant sur son expérience du programme de Modernisation du versement des prestations, Emploi et Développement social Canada devrait collaborer avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour :

- élaborer et mettre en œuvre une méthode d'estimation et de déclaration des coûts plus réaliste et précise pour les vastes projets pluriannuels de technologie de l'information qui sera utilisée à l'avenir par le programme et par d'autres ministères planifiant des projets semblables;

9 *Ibid.*

10 *Ibid.*, par. 8.27.

11 *Ibid.*, par. 8.20.

12 *Ibid.*

13 *Ibid.*, par. 8.19.

14 *Ibid.*, par. 8.22.



- veiller à ce que tout changement futur (notamment des estimations de coûts ou des échéanciers) n'entraîne pas la réduction ou l'abandon de la composante de transformation.

Aux fins de la mise en œuvre de cette recommandation, nous encourageons le Ministère à envisager des méthodes qui ont été utilisées dans d'autres types d'initiatives à long terme¹⁵.

Plan d'action du gouvernement : étapes et dates importantes

Dans son plan d'action détaillé, EDSC mentionne que « [l]es travaux sur [la modernisation du versement des prestations] sont bien avancés et, en juin 2023, [la modernisation] a été mise en œuvre avec succès auprès de plus de 600 000 bénéficiaires de prestations étrangères. Le programme est toujours en voie d'être mis en œuvre auprès de tous les autres bénéficiaires de la SV d'ici décembre 2024¹⁶. » Plus récemment, EDSC a indiqué qu'il prévoit de finaliser la migration des prestations de la SV en 2025¹⁷. On peut également lire dans le plan d'action détaillé que le Ministère, avec l'appui du SCT, travaillera à améliorer et à documenter les techniques et méthodes d'estimation des coûts utilisées pour établir des prévisions de coûts fiables pour le programme, à l'aide d'un processus itératif intégrant les approches descendantes et ascendantes, et ce avant le 31 mars 2024. Plus particulièrement, au cours des phases initiales du projet, « une approche descendante d'établissement des coûts fondée sur des exigences et des hypothèses de haut niveau sera mise en œuvre, en conformité avec les normes et les pratiques exemplaires du gouvernement du Canada¹⁸ ». Au cours des phases subséquentes, une approche ascendante d'établissement des coûts sera adoptée « afin de parfaire les exigences et les hypothèses du projet, de permettre une plus grande précision et d'offrir un niveau accru de détails sur chaque estimation des coûts¹⁹ ». Enfin, comme il s'agit d'un « programme exploratoire », EDSC partagera son approche documentée du calcul des coûts et ses résultats avec le SCT pour guider et soutenir d'autres projets complexes²⁰.

De même, le plan d'action détaillé du SCT prévoyait que des directives ciblées sur l'établissement des coûts uniquement pour les initiatives en matière de gestion de

15 *Ibid.*, par. 8.31.

16 Emploi et Développement social Canada (EDSC), *Plan d'action détaillé*, p. 1.

17 EDSC, *Plan ministériel d'Emploi et Développement social Canada pour l'exercice 2025 à 2026*.

18 *Ibid.*, p. 2.

19 *Ibid.*

20 *Ibid.*, p. 3.

l'information et de TI seront à la disposition de la collectivité de l'établissement des coûts du gouvernement du Canada avant le 31 décembre 2023²¹. Ces nouvelles instructions supplémentaires ont été publiées en novembre 2023 sur la page du gouvernement consacrée aux pratiques sur l'établissement des coûts²².

De plus, selon son plan d'action détaillé, d'ici le 31 mars 2024, EDSC « mettra à jour ses processus de gestion des risques et enjeux, et s'appuiera sur des outils de pointe pour quantifier les mesures en cas d'urgence, tenir compte des risques et établir des mesures d'atténuation dans les plus brefs délais²³ ».

Enfin, EDSC prévoit adopter des mesures visant à protéger la composante transformation du programme d'ici le 31 décembre 2023, afin, par exemple, de faire en sorte que les principaux documents « énoncent les principales capacités requises pour mener à bien la transformation et accordent une attention soutenue à la prestation d'une expérience de service transformée²⁴ », et de mettre à jour le processus de contrôle du changement pour « y inclure l'analyse des répercussions résultant de la modification des objectifs de transformation, ainsi que l'élaboration de mesures d'atténuation, le cas échéant²⁵ ».

Témoignages

Estimation des coûts

Au départ, on estimait le coût du programme de Modernisation du versement des prestations à 1,75 milliard de dollars²⁶. À la demande du Comité, EDSC a fourni une ventilation de ce coût initial, qualifié d'« ordre de grandeur approximatif » établi au moyen des estimations préliminaires (voir l'annexe A). La ventilation par type de coût et par exercice financier comprend le coût estimatif pour les salaires internes, les services

21 Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), [Plan d'action détaillé](#), p. 1.

22 Gouvernement du Canada, GCpedia, Communauté de pratique sur l'établissement des coûts, [Au-delà des principes fondamentaux – Estimation des coûts de GI/TI](#).

23 EDSC, [Plan d'action détaillé](#), pp. 3 et 4.

24 *Ibid.*

25 *Ibid.*, pp. 4 et 5.

26 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 14 décembre 2023, [réunion n° 92](#), 1125. À noter que l'estimation des coûts a été révisée en 2020 de 1,75 milliard de dollars à 2,2 milliards de dollars.



professionnels, les logiciels et l'infrastructure de TI, les services internes, les coûts additionnels de SPC et la taxe sur les produits et services.

Paul Thompson, sous-ministre, EDSC, a expliqué au Comité que, depuis 2017, le programme a dépensé 817 millions de dollars, et que, à ce jour, le Conseil du Trésor a approuvé des dépenses de 2,2 milliards de dollars²⁷. Il a fait remarquer que cet investissement important sera réalisé sur une période de dix ans et que les prestations versées aux Canadiennes et aux Canadiens pendant la durée de vie de la nouvelle plateforme dépasseront au total 1,5 billion de dollars²⁸.

Selon les informations fournies au Comité par EDSC, présentées à l'annexe A, le coût estimatif révisé de 2,2 milliards de dollars en 2020 comprend une augmentation de 450 millions de dollars des coûts de la tranche 1 pour « des coûts auparavant inconnus et non quantifiés liés à la complexité du démantèlement de centaines de systèmes actuels de longue date et de la migration de millions de fichiers clients; le paysage de la cybersécurité en constante évolution; et un effort global accru pour exécuter le projet ». Cette information est également présentée à l'annexe A; toutefois, les montants ne sont pas affichés par type de coût ni associés à un exercice financier en particulier.

En ce qui concerne la révision de l'estimation des coûts, Paul Thompson a noté que certaines phases du projet restent assez incertaines à ce stade-ci et les coûts du programme de travail n'ont pas été établis²⁹. Cliff Groen, sous-ministre délégué et dirigeant principal des activités, Modernisation du versement des prestations, a expliqué qu'un nouveau budget devrait être prêt d'ici quatre à six mois, entre avril et juin 2024³⁰. Le Comité a demandé à EDSC de lui fournir ce nouveau budget détaillé. Outre les nouvelles estimations de coûts, le BVG a indiqué que le Ministère prévoyait de mettre à jour de nombreux documents clés du programme, dont l'analyse de rentabilisation, le calendrier de mise en œuvre et le plan de réalisation des avantages, avant novembre 2023³¹.

Par conséquent, le Comité recommande :

27 *Ibid.*, 1120.

28 *Ibid.*

29 *Ibid.*, 1125.

30 *Ibid.*, 1150.

31 BVG, [Le programme de Modernisation du versement des prestations](#), Rapport 8, Rapports de la vérificatrice générale du Canada (2023), par. 8.21.

Recommandation 1—Estimation détaillée des coûts du programme

Qu’au plus tard le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes une nouvelle estimation détaillée des coûts pour le programme de Modernisation du versement des prestations, ainsi que des renseignements sur la version révisée de l’analyse de rentabilisation, du calendrier de mise en œuvre et du plan de réalisation des avantages.

En ce qui concerne l’ampleur des coûts, Cliff Groen a expliqué « qu’il y a un besoin inhérent d’investissement continu et de maintien des systèmes qui assurent l’exécution de programmes très complexes dans l’ensemble du gouvernement du Canada³² ». Il a ajouté que « [s]i [le gouvernement fédéral] av[ait] fait cet investissement et que [EDSC n’avait] plus un système vieux de 60 ans pour la [SV], [il]n’aur[ait] pas les coûts actuels liés à la Modernisation du versement des prestations³³ ».

Jusqu’à présent, EDSC a réalisé de nombreux investissements pour stabiliser les systèmes afin de minimiser le risque de défaillance. Cliff Groen a souligné que s’il y avait des problèmes techniques, ils seraient résolus par les systèmes de gestion des urgences du Ministère et par le processus de reprise³⁴.

Difficultés liées aux ressources

Catherine Luelo, sous-ministre et dirigeante principale de l’information du Canada (DPI) (sortante), au SCT, a reconnu que le manque de personnel à l’interne et l’accès difficile aux ressources externes représentent un défi pour le programme de Modernisation du versement des prestations. Toutefois, selon elle, « [i]l vaut mieux mettre l’accent sur la qualité du travail plutôt que sur la quantité³⁵ ».

Cliff Groen estime que 965 fonctionnaires travaillent au programme en 2023-2024³⁶. Selon Paul Thompson, l’expertise pour des projets de TI complexes, comme la modernisation du versement des prestations, ne réside pas uniquement dans la fonction publique fédérale. Par conséquent, il est important d’examiner les leçons à tirer de la

32 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 14 décembre 2023, [réunion n° 92](#), 1215.

33 *Ibid.*

34 *Ibid.*, 1225.

35 *Ibid.*, 1140.

36 *Ibid.*, 1150.



réalisation de projets semblables par d'autres administrations et de miser sur des fournisseurs expérimentés, par exemple³⁷.

En ce qui concerne les consultants externes, on estime la valeur des contrats accordés en 2017 à environ 669 millions de dollars³⁸. Plus particulièrement, Cliff Groen a expliqué que la grande majorité des contrats couvrent quatre principaux intégrateurs de systèmes, et que « depuis le début du programme en 2017, il y a eu beaucoup d'autres contrats de moindre valeur en dollars³⁹ ». Selon lui, tous les contrats d'une valeur supérieure à la limite de 40 000 \$ pour les contrats à fournisseur unique ont fait l'objet d'un appel d'offres ou ont été attribués par le biais d'offres à commandes nationales déterminées à l'issue d'un processus concurrentiel⁴⁰.

Le Comité a demandé des informations supplémentaires sur chaque contrat attribué dans le cadre du programme, y compris toute activité de sensibilisation ayant mené à l'attribution de ces contrats, ainsi que les paramètres et les critères de cotation utilisés pour déterminer l'attribution des contrats.

En réponse à la demande du Comité, comme le montre l'annexe B, EDSC a fourni des informations sur la stratégie et la séquence d'approvisionnement, qui ont été réalisées principalement par le biais d'appels d'offres ouverts afin d'assembler un « écosystème de fournisseurs » composé du fournisseur du logiciel de technologie de base, d'autres fournisseurs de logiciels auxiliaires et de quatre intégrateurs de systèmes. Plus particulièrement, une invitation à se qualifier a été diffusée publiquement afin d'identifier des fournisseurs dans deux domaines : la technologie de base et les intégrateurs de systèmes. Le contrat de technologie de base a été attribué à IBM Canada. Pour ce qui est des intégrateurs de systèmes, comme indiqué à l'annexe B, le projet a été divisé en trois tranches de « lots de travaux » qui permettent au gouvernement du Canada d'inviter les intégrateurs de systèmes qualifiés à répondre à des appels d'offres et à travailler en collaboration dans le cadre d'une répartition égale des travaux pour les solutions de modernisation du versement des prestations. De plus, le projet a fait appel à d'autres fournisseurs pour combler les lacunes en matière de capacités et de spécialités.

Toujours en réponse à la demande du Comité, EDSC a également fourni une liste détaillée des contrats attribués dans le cadre de la modernisation du versement des prestations.

37 *Ibid.*

38 *Ibid.*

39 *Ibid.*

40 *Ibid.*

La liste détaillée comprend le nom du fournisseur, le type de commande (c.-à.-d. arrangement en matière d'approvisionnement, autorisation de tâches, bon de commande, contrat, instrument de commande, offre à commandes, services professionnels, et services d'aide temporaire), la portée des travaux, la date de commande et la valeur de commande. Elle inclut aussi des renseignements sur l'annonce de l'appel d'offre du contrat, le processus de sollicitation de contrat, les procédures d'évaluation et la base de qualification, si l'approvisionnement était concurrentiel ou non-concurrentiel, et le cas échéant, la justification pour un fournisseur unique. Certains contrats dépassant la limite de 40 000 \$ pour les contrats à fournisseur unique ont été attribués à la suite d'un processus non concurrentiel; la justification pour chacun de ces contrats a également été fournie. La liste détaillée comprend également un lien vers les procédures d'évaluation et les critères de qualification accessibles au public pour les différents contrats. EDSC a aussi fourni au Comité toute information qui n'est pas accessible au public. Par ailleurs, l'annexe C fournit un glossaire des termes clés d'approvisionnement.

Gouvernance du projet

Au moment de l'étude du Comité, le programme était géré par plusieurs ministres. À l'époque, la direction était assurée par le ministre des Services aux citoyens pour EDSC, l'honorable Terry Beech, mais il y avait également le ministre du Travail et des Aînés, l'honorable Seamus O'Regan Jr, responsable de la SV et du RPC, et le ministre de l'Emploi, du Développement des ressources humaines et des Langues officielles, l'honorable Randy Boissonnault, responsable de l'AE⁴¹. Le Comité a demandé des informations sur les séances d'information ministérielles relatives au programme, qui sont présentées à l'annexe D.

Précédemment, en 2021, le BVG a publié un audit de performance révélant que, « la structure de gouvernance créée par [EDSC] pour le programme de Modernisation du versement des prestations ne définissait pas clairement les responsabilités⁴² ». De plus, l'audit relevait qu'« un examen indépendant de ce programme [effectué en 2019] avait conclu que les responsabilités n'étaient pas clairement définies et qu'il y avait des lacunes dans les processus décisionnels officiels du programme⁴³ ». Toujours selon l'audit, en décembre 2019, EDSC n'avait pas encore finalisé son cadre de gouvernance au moment de retenir les services d'un fournisseur pour effectuer un projet pilote

41 *Ibid.*, 1125.

42 BVG, *L'approvisionnement en solutions de technologies de l'information complexes*, Rapport 1, Rapports de la vérificatrice générale du Canada (2021) par. 1.29.

43 *Ibid.*, par. 1.49.



concernant la technologie de base du programme. Le cadre de gouvernance a été finalisé en février 2021⁴⁴.

Selon Catherine Luelo, la modernisation du versement des prestations est un bon exemple de projet où le gouvernement fédéral a appliqué les leçons apprises des échecs antérieurs, comme Phénix⁴⁵. Paul Thompson a souligné, quant à lui, que le programme a « maintenant en place un leadership de niveau supérieur spécialisé pour les aspects commerciaux et techniques du projet, qui possèdent tous deux une vaste expérience combinée dans les secteurs public et privé⁴⁶ ».

En ce qui concerne les améliorations, Cliff Groen a expliqué que, premièrement, il existe une nouvelle structure de gouvernance avec de multiples partenaires, y compris de hauts fonctionnaires d'EDSC, de SPAC, du SCT et de SPC travaillent ensemble pour veiller à la surveillance globale du programme. Deuxièmement, EDSC a adopté une approche différente de celle utilisée pour Phénix en n'éliminant pas l'effectif à l'avance en fonction des gains d'efficacité prévus. Troisièmement, EDSC a mis en place un processus pour que la mise en service du système se fasse graduellement par le biais de multiples versions du modèle. Enfin, le Ministère a mis en place un projet pilote pour tester l'ensemble des processus du nouveau système avant de le déployer⁴⁷.

Composante de transformation

Le remplacement des systèmes de TI de la SV, du RPC et de l'AE, qui risquent de tomber en panne, est un élément essentiel du projet. Selon Andrew Hayes, sous-vérificateur général, BVG, ces systèmes sont importants pour les Canadiennes et les Canadiens, puisque presque tous auront recours à ces programmes à un moment ou à un autre de leur vie⁴⁸. À cet effet, Catherine Luelo a expliqué que le gouvernement fédéral devrait mettre l'accent sur la modernisation et être un peu moins ambitieux en ce qui concerne la transformation⁴⁹.

Dans son rapport, le BVG a souligné que les évaluations de l'ACS+ réalisées par EDSC dans le cadre du programme avaient révélé que certains groupes de personnes ont de la

44 *Ibid.*, par. 1.49.

45 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 14 décembre 2023, [réunion n° 92](#), 1230.

46 *Ibid.*, 1120.

47 *Ibid.*, 1230.

48 *Ibid.*, 1140.

49 *Ibid.*

difficulté à accéder aux prestations, notamment à cause du manque de connectivité ou d'accès à la technologie numérique pour interagir en ligne et de la difficulté à utiliser les services en ligne en raison des nombreuses étapes du processus de demande et de la difficulté à obtenir du soutien en ligne⁵⁰.

En ce qui concerne l'équilibre entre la modernisation et la transformation, Catherine Luelo a expliqué que l'évaluation stratégique réalisée par le SCT avait amené EDSC à se concentrer sur les risques les plus élevés du programme et que, par conséquent, on avait « réduit la portée d'un certain nombre d'éléments [...] pour que l'accent soit mis sur le retrait des données techniques de la SV, sachant que cela concernait certains de nos Canadiens les plus vulnérables⁵¹ ». Elle a ajouté que la nouvelle plateforme permettra à EDSC « d'apporter des transformations dans le cadre du programme au fil du temps, mais [que] toute cette délimitation [...] a permis [au Ministère] de concentrer les efforts et d'obtenir de bons résultats⁵² ».

Autres considérations

Compte tenu de l'ampleur du projet et de l'importance de ces prestations pour de nombreuses personnes au Canada, certains membres du Comité sont préoccupés par les estimations de coûts du programme, les calendriers, la capacité des ressources et la gestion des risques. Par conséquent, le Comité formule les recommandations suivantes :

Recommandation 2—Rapport sur les estimations de coûts

Que, d'ici le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes des informations sur la fréquence à laquelle il examinera et rendra compte des estimations de coûts et des échéances pour le programme de Modernisation du versement des prestations.

Recommandation 3—Rapport sur les ressources nécessaires

Que, d'ici le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur les ressources nécessaires pour le reste du projet et sur la manière dont il prévoit combler

50 BVG, *Le programme de Modernisation du versement des prestations*, Rapport 8, Rapports de la vérificatrice générale du Canada (2023), par. 8.29.

51 Chambre des communes, Comité permanent des comptes publics, *Témoignages*, 1^{re} session, 44^e législature, 14 décembre 2023, *réunion n° 92*, 1210.

52 *Ibid.*



les lacunes en matière de personnel, avec une répartition entre les ressources internes et les ressources externes.

Recommandation 4—Rapport sur le plus récent registre des risques

Que, d'ici le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un rapport sur le plus récent registre des risques pour le programme de Modernisation du versement des prestations, avec des détails au niveau des programmes et des projets, ainsi que des informations sur la fréquence de mise à jour de ce registre et sur les conseils et la formation fournis aux responsables de cette mise à jour.

De plus, le Comité considère comme significative la conclusion du BVG selon laquelle la composante de transformation du programme a été retardée et potentiellement réduite. De plus, bien que la DPI ait informé le Comité que la nouvelle plateforme permettra une transformation future, le Comité n'a pas reçu d'indication claire quant à la question de savoir si EDSC veillera à ce que les problèmes recensés dans le cadre de sa propre évaluation de l'ACS+ soient résolus par la nouvelle plateforme au moment de sa mise en service initiale afin d'améliorer l'accès aux prestations pour certains groupes vulnérables de la population canadienne.

Par conséquent, le Comité recommande :

Recommandation 5—Rapport sur la transformation (accès et exactitude)

Que, d'ici le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes une ventilation de l'estimation totale du projet pour les exercices financiers de 2017 à 2025 et des dépenses réelles engagées au 31 décembre 2024 ou selon les données les plus récentes, par type de coût et comprenant le coût pour les salaires internes, les services professionnels, notamment les frais de services professionnels ainsi que leurs dépenses de voyage, les logiciels et l'infrastructure de TI, les services internes, les coûts additionnels de Services partagés Canada et la taxe de vente.

Recommandation 6 – Plan de contingence

Que d'ici le 31 janvier 2026, Emploi et Développement social Canada fournisse au Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes un plan de contingence du lancement de la plateforme afin d'éviter que les bénéficiaires se retrouvent sans revenus.

CONCLUSION

Le Comité conclut que, bien qu'Emploi et Développement social Canada ait renforcé son cadre de gouvernance pour le programme de Modernisation du versement des prestations et ait continué à affiner ses estimations de coûts et ses calendriers, les retards et les dépassements de coûts devraient faire l'objet d'un suivi attentif. La mise en place d'une nouvelle plateforme pour les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) est prévue pour la fin de 2025, mais la migration des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et de l'assurance-emploi (AE) vers la nouvelle plateforme et la mise en œuvre d'autres changements pour répondre aux besoins de transformation des trois programmes de prestations sont complexes et s'étendent au moins jusqu'en 2030.

La réussite de la modernisation du versement des prestations est de la plus haute importance tant pour le gouvernement fédéral, compte tenu de ses coûts importants, que pour la population canadienne qui dépend de ces prestations importantes que sont la SV, le RPC et l'AE. Le Comité reconnaît que la modernisation et le remplacement des systèmes de TI vieillissants qui servent à verser ces prestations sont une priorité, étant donné qu'ils sont exposés à un risque de défaillance grave. Toutefois, la transformation de la manière dont ces prestations sont versées, afin de garantir un meilleur accès aux groupes vulnérables de la population canadienne, doit rester une priorité et ne doit pas être limitée ou réduite en raison des dépassements de coûts qui caractérisent si souvent les grands projets de TI du gouvernement.

Dans le présent rapport, le Comité a formulé six recommandations pour aider le Ministère à améliorer la mise en œuvre de ce programme majeur de modernisation et de transformation de la TI, et à le faire en toute responsabilité et transparence.

ANNEXE A : ESTIMATIONS DES COÛTS

En réponse à une question posée lors de l'audience, Emploi et Développement social Canada (EDSC) a fourni l'information suivante :

Le programme de Modernisation du versement des prestations (MVP) est une initiative complexe, de grande envergure et pluriannuelle, et le perfectionnement du plan du programme se poursuit à mesure que la portée, le calendrier et d'autres facteurs sont évalués. L'estimation des coûts se précise à mesure que nous obtenons plus d'information au sujet du programme de MVP.

Puisqu'il s'agit d'un programme pionnier au sein du gouvernement du Canada, les estimations peuvent seulement être mises au point à partir des connaissances que nous possédons à un moment donné. Cela signifie que les coûts continueront d'évoluer à mesure qu'est évaluée plus à fond la complexité du démantèlement des systèmes actuels de longue date, ce qui éclairera la portée, les calendriers et les dépendances. Les estimations des coûts sont fondées sur une méthodologie ayant fait l'objet d'une approbation et qui comprend des analyses et des calculs détaillés prenant en considération différents facteurs connus.

À l'automne 2017, le Conseil du Trésor (CT) a approuvé une autorisation de programme pour la MVP en vue de mettre en place des processus et des technologies pour le ministère de l'Emploi et du Développement social afin d'offrir une expérience client harmonieuse aux Canadiens qui sollicitent des prestations de l'assurance-emploi, du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse, quel que soit le programme ou le service auquel ils cherchent à accéder. Les estimations préliminaires selon l'ordre de grandeur approximatif s'élevaient à \$1,75 milliard de dollars.

En décembre 2020, le CT a approuvé une autorisation de programme modifiée de 2,2 milliards de dollars. L'estimation révisée selon l'ordre de grandeur approximatif tenait compte des coûts auparavant inconnus et non quantifiés liés à la complexité du démantèlement de centaines de systèmes actuels de longue date et de la migration de millions de fichiers clients; le paysage de la cybersécurité en constante évolution; et un effort global accru pour exécuter le projet.

À l'heure actuelle, la MVP donne suite aux recommandations de la vérificatrice générale afin de favoriser la progression de l'approche concernant les coûts. Une analyse plus approfondie est en cours pour s'assurer que les facteurs relatifs aux coûts apparaissent dans les coûts connus et qu'il en soit de même pour le séquençage de l'intégration de la prestation ainsi que la portée définie.

EDSC a également partagé au Comité un tableau fournissant des détails sur l'estimation des coûts pour le budget initial de 1,75 milliard de dollars et le budget révisé de 2,2 milliards de dollars.

Tableau A.1 Détails sur l'estimation des coûts pour le budget initial et le budget révisé

Type de coûts	Tranche 1 EF 1	Tranche 1 EF 2	Tranche 1 EF 3	Tranche 2 EF 4	Tranche 2 EF 5	Tranche 3 EF 6	Tranche 3 EF 7	Tranche 4 EF 8	Tranche 4 EF 8	Total
Salaire interne	14 276 608	37 942 714	23 334 822	23 171 320	23 454 816	38 985 313	39 468 335	43 320 531	43 865 129	287 819 588
Coûts salaire interne	11 082 169	22 779 528	19 008 563	17 150 167	17 360 114	26 991 937	27 326 605	24 039 917	24 342 682	190 081 682
Coûts opérationnels	750 429	10 049 321	n/d	1 637 301	1 657 187	4 831 116	4 890 701	11 408 206	11 551 037	46 775 298
Régimes d'avantages sociaux des employés	2 444 010	5 113 865	4 326 259	4 383 852	4 437 515	7 162 260	7 251 029	7 872 408	7 971 410	50 962 608
Services professionnels	26 790 952	69 132 368	78 398 154	90 452 227	91 566 385	94 647 158	95 827 921	81 603 739	82 639 039	711 057 943
Frais services professionnels	24 562 482	64 368 556	73 491 364	67 883 333	68 722 086	72 157 064	73 059 323	66 610 081	67 456 525	578 310 814
Coûts opérationnels	n/d	n/d	n/d	16 234 392	16 431 568	15 967 380	16 164 316	9 426 350	9 544 368	83 768 374
Dépenses voyage	2 228 470	4 763 812	4 906 790	6 334 502	6 412 731	6 522 714	6 604 282	5 567 308	5 638 146	48 978 755
Coûts infrastructure et logiciels	173 295 030	38 838 304	39 460 946	40 096 040	40 743 836	65 832 961	66 995 495	29 750 647	30 191 535	525 204 794
Coûts opérationnels	7 783 285	15 723 777	15 884 128	16 047 686	16 214 515	16 384 681	16 558 250	16 735 291	16 915 872	138 247 485
Coûts infrastructure et logiciels	165 511 745	23 114 527	23 576 818	24 048 354	24 529 321	49 448 280	50 437 245	13 015 356	13 275 663	386 957 309
Services internes	2 414 133	6 041 042	4 522 560	6 194 148	6 270 094	9 175 403	9 289 261	9 691 963	9 814 008	63 412 612
Coûts additionnels SPC	51 692	79 705	92 067	88 993	88 993	146 730	146 730	159 399	159 399	1 013 708
Taxes	26 127 878	15 516 158	15 321 683	16 971 275	17 200 329	20 862 415	21 167 044	14 476 070	14 667 975	162 310 827
Total estimé 2017	242 956 293	167 550 291	161 130 232	176 974 003	179 324 453	229 649 980	232 894 786	179 002 349	181 337 085	1 750 819 472
Coût ajusté de la Tranche 1	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	450 000 000
Total estimé 2020	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	n/d	2 200 819 472

Source : Tableau fourni par Emploi et Développement social Canada.

ANNEXE B : APPROCHE D'APPROVISIONNEMENT

En réponse à une question posée lors de l'audience, Emploi et Développement social Canada a fourni l'information suivante.

STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT DE LA MVP

Tous les achats effectués dans le cadre du programme de la MVP sont réalisés en collaboration entre EDSC et SPAC, en tant qu'autorité contractante de la Couronne. La stratégie de passation de marchés a été conçue pour être flexible en termes de portée, minimiser les risques du programme et comporter des mécanismes de sortie à chaque tranche du programme de la MVP. La stratégie a permis la mise sur pied d'un écosystème de fournisseurs, par le biais d'un processus compétitif, comprenant le fournisseur de logiciels technologiques de base (IBM Canada Inc.), d'autres fournisseurs de logiciels auxiliaires (SAP Canada, Microsoft Canada) et quatre intégrateurs de systèmes (Deloitte Inc., Fujitsu Consulting Inc., Accenture Inc. et CGI Information Systems and Management Consultants Inc.).

La stratégie invite également les fournisseurs à collaborer avec le Canada et entre eux pour aider à définir les exigences du Canada par le biais du processus de révision et d'affinement des exigences (RAE) de SPAC.

Tirant des leçons des précédents projets de transformation informatique, le programme de la MVP a été divisé en trois tranches. Chaque tranche contient des lots de travaux qui permettent au Canada d'inviter les fournisseurs de services informatiques à répondre à des appels d'offres et à travailler en collaboration dans le cadre d'une répartition égale des tâches pour construire, personnaliser et configurer les solutions MVP, en répondant aux exigences à court et à long terme, ce qui permet au Canada de tester et de rectifier le tir dans le cadre de délais de livraison de projets fixes, tout en respectant la politique d'approvisionnement du gouvernement du Canada.

SÉQUENCE D'APPROVISIONNEMENT DE LA MVP

Le processus d'approvisionnement de la MVP a débuté en juin 2017 avec l'attribution du contrat du Bureau du programme de transformation (BPT) [G9292-188396/001/XE] à PricewaterhouseCoopers (PwC) par le biais d'un processus d'appel d'offre. En tant que partenaire de la transformation, PwC est chargé de fournir des services consultatifs

stratégiques au Canada et de soutenir le programme de la MVP dans la réalisation de mandat de transformation. En décembre 2018, le Canada a procédé à un affichage public pour une invitation à se qualifier (ISQ) afin de sélectionner un nombre limité de fournisseurs pour participer aux prochaines étapes du processus d'approvisionnement de la MVP. Ces fournisseurs ont été invités à se qualifier dans deux volets différents : Volet 1 - Intégrateurs de systèmes (IS) ; et Volet 2 - Fournisseurs de technologies de base (FTB). Les fournisseurs retenus dans ces deux volets ont été sélectionnés pour former le groupe de travail des fournisseurs qualifiés (GTFQ).

Le Canada a attribué le contrat de prototypage du FTB [G9292-176824/001/XE], en décembre 2019, et le contrat FTB [G9292-176824/006/XE], en avril 2021, à IBM Canada, sur la base de leur qualification réussie dans le cadre du ISQ. IBM a été retenue à l'issue de l'ISQ et s'est ensuite vu attribuer le contrat du FTB sur la base de son expérience en matière de règles d'admissibilité et de droit, de technologie auxiliaire, d'évolutivité, d'approche organisationnelle, d'avantages multiples, d'interopérabilité, d'intégration et de conformité, d'intelligence artificielle et d'accessibilité, entre autres. Dans le cadre du contrat avec le FTB, IBM fournit les licences, la maintenance du logiciel Cúram et la formation liée à l'utilisation du logiciel Cúram. De plus, le FTB fournit au Canada des conseils et une orientation sur l'utilisation appropriée du logiciel proposé au cours de l'exécution des autorisations de tâches par les intégrateurs de systèmes qualifiés. Cela comprend un large éventail d'options d'architecture et de considérations de mise en œuvre.

Le Canada a attribué les contrats de prototypage des IS [G9292-176824/002/XE, G9292-176824/003/XE, G9292-176824/004/XE, G9292-176824/005/XE] en février 2021, et les contrats d'intégrateur de système principal (CISP) [G9292-228003/001/XE, G9292-228003/002/XE, G9292-228003/003/XE, G9292-228003/004/XE], en avril 2021, aux quatre IS qualifiés sur la base de leur qualification au sein du GTFQ. Les IS ont été retenus à l'issue de l'ISQ et ont ensuite obtenu des CISP sur la base de leur expérience dans la fourniture de services d'intégration de systèmes pour les programmes de sécurité sociale, la mise en œuvre des logiciels disponibles sur le marché ou de plateformes technologiques en support à la sécurité sociale ou de services sociaux, la transformation informatique du secteur public, l'environnement multifournisseur, la gestion informatique et le prototypage, entre autres. Les IS qualifiés sont responsables de la mise en œuvre, de l'intégration, de la transition, du développement, des tests et de la livraison de la solution de MVP.

Outre ses partenaires de mise en œuvre, le Canada fait appel à d'autres fournisseurs pour combler les lacunes en matière de capacités et de spécialités dans un éventail de compétences. Ces services sont obtenus dans le cadre des accords de provision existants avec SPAC et EDSC, ainsi que d'autres méthodes d'approvisionnement selon les besoins.

Comme indiqué ci-haut, l'approche principale en matière d'approvisionnement dans le cadre du programme de la MVP a été l'appel d'offres ouvert. Cependant, conformément à la politique d'approvisionnement du gouvernement du Canada, EDSC peut aussi passer un marché à fournisseur unique en s'appuyant sur une justification appropriée. Ces cas ont été identifiés dans le document Excel ci-joint, en plus de fournir des informations supplémentaires sur les différentes méthodes d'approvisionnement.

ANNEXE C : TERMINOLOGIE D'APPROVISIONNEMENT

En réponse à une question posée lors de l'audience, Emploi et Développement social Canada a fourni l'information suivante.

Arrangement en matière d'approvisionnement pour ProServices : Arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour ProServices est un outil d'approvisionnement que les ministères et les organismes fédéraux doivent utiliser pour obtenir des services professionnels dont la valeur est inférieure au seuil de l'Accord de libre-échange Canada – Corée (ALECC).

Autorisation de tâches : Un contrat avec autorisation de tâches (AT) est une méthode d'approvisionnement de services où l'ensemble ou une partie des travaux seront réalisés sur demande selon des conditions préétablies et un processus administratif qui concernent les autorisations de tâches.

Bon de commande : On établit un bon de commande lorsqu'on lance une demande de prix. En principe, on demande d'indiquer des prix par téléphone, pour ensuite les faire confirmer par écrit.

Contrat : En règle générale, les contrats de biens et de services et de construction servent pour répondre aux besoins uniques et bien définis d'un ministère client, mais ils peuvent également servir pour répondre aux besoins de plusieurs clients. Ils sont utilisés lorsqu'une offre à commandes ou un arrangement en matière d'approvisionnement n'est pas justifié.

Entente de service : Une entente de services est un accord formel conclu entre deux parties ou plus qui définit les modalités d'une relation de service particulière.

Instrument de commande : Les travaux seront autorisés ou confirmés par l'utilisateur désigné dans le formulaire PWGSC-TPSGC 942, « Commande subséquente à une offre à commandes » ou un formulaire équivalent.

Offre à commandes : L'offre à commandes n'est pas un contrat. Il s'agit d'une offre déposée par un fournisseur éventuel qui propose de fournir, au besoin, des biens ou des services à des prix préétablis, selon des clauses et des conditions définies. Il n'y a pas de contrat tant que le gouvernement ne passe pas une commande subséquente à l'offre à

commandes. Le gouvernement n'est pas du tout obligé d'acheter tant que la commande subséquente n'est pas passée.

ProServices : ProServices est une méthode d'approvisionnement obligatoire pour des services professionnels dont la valeur est inférieure au seuil de l'Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC).

ANNEXE D : SÉANCES D'INFORMATION MINISTÉRIELLES

En réponse à une question posée lors de l'audience, Emploi et Développement social Canada (EDSC) a fourni l'information suivante.

Le Programme de modernisation du versement des prestations (MVP) est la plus grande initiative de changement axée sur les technologies de l'information (TI) jamais entreprise par le gouvernement du Canada. La MVP crée une plateforme intégrée unique afin de fournir de manière transparente les prestations fondamentales de Service Canada : la Sécurité de la vieillesse, l'assurance-emploi et le Régime de pensions du Canada. La MVP transformera la façon dont les clients et clientes interagissent avec Service Canada et la façon dont notre personnel interagit avec son travail.

Le tableau ci-dessous dresse la liste de toutes les réunions et séances d'information dédiées à la MVP à l'échelle des ministres depuis juillet 2022. En plus de ces réunions, les hauts fonctionnaires ministériels et leur bureau participent régulièrement à des séances d'informations sur la MVP dans le cadre de réunions bilatérales avec la haute direction de la MVP.

À la suite de l'évaluation stratégique réalisée en juin 2022, la structure de gouvernance a été actualisée et le groupe consultatif ministériel multilatéral a été créé. La première réunion du groupe consultatif ministériel multilatéral s'est tenue le 21 mars 2023 et la seconde le 21 juin 2023. Le groupe consultatif ministériel multilatéral compte parmi ses membres des ministres d'EDSC, de SPAC, du SCT et de la défense pour le CST.

Tableau D.1 — Réunions et séances d'information ministérielles

Nom de la réunion – Séances d'information ministérielles de la MVP	Date (J-M-A)
Mises-à-jour régulières par le biais de rencontres hebdomadaires avec le ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles	En continu
Réunion mensuelle de la MVP avec le ministre des Services aux citoyens	Le 8 novembre 2023
Séance d'information pour le ministre des Services aux citoyens	Le 20 octobre 2023
Séance d'information pour le ministre des Services aux citoyens : Audit du BVG de la MVP	Le 5 septembre 2023
Séance d'information pour le ministre des Services aux citoyens : MVP de l'AE	Le 5 septembre 2023
Séance d'information pour le ministre des Services aux citoyens : MVP de la SV	Le 24 août 2023
Séance d'information pour le ministre des Services aux citoyens : Modernisation du versement des prestations (MVP) 101	Le 1 ^{er} août 2023
Séance d'information pour le ministre des Services aux citoyens	Le 1 ^{er} août 2023

Nom de la réunion – Séances d’information ministérielles de la MVP	Date (J-M-A)
Séance d’information pour la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social – Réunion mensuelle de la MVP	Le 27 juin 2023
Séance d’information pour le ministre des Aînés : MVP de la SV	Le 31 mai 2023
Séance d’information ministérielle pour la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social – Réunion mensuelle de la MVP	Le 31 mai 2023
Séance d’information ministérielle pour le ministre des Aînés : MVP de la SV	Le 1 ^{er} mai 2023
Séance d’information ministérielle pour la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social : Réunion mensuelle de la MVP	Le 26 avril 2023
Séance d’information ministérielle pour la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social : Réunion mensuelle de la MVP	Le 12 avril 2023
Séance d’information ministérielle pour la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social – Réunion mensuelle de la MVP	Le 23 février 2023
Séance d’information ministérielle pour la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social – Réunion mensuelle de la MVP	Le 3 février 2023
Séance d’information ministérielle pour la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social	Le 12 janvier 2023
Séance d’information ministérielle pour la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social – Rapport d’assurance sur la MVP	Le 7 décembre 2022
Séance d’information ministérielle pour la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social – Réunion mensuelle de la MVP	Le 30 novembre 2022
Séance d’information ministérielle avec le ministre des Aînés : MVP	Le 17 novembre 2022
Séance d’information ministérielle avec la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social – Réunion mensuelle de la MVP	Le 31 octobre 2022
Séance d’information ministérielle avec le ministre des Aînés : Mise à jour sur la Modernisation du versement des prestations	Le 22 octobre 2022
Séance d’information ministérielle pour la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, la présidente du Conseil du Trésor et le ministre des Services publics et de l’Approvisionnement : MVP	Le 17 octobre 2022
Séance d’information ministérielle avec la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social : Évaluation stratégique de la MVP	Le 4 octobre 2022
Séance d’information ministérielle avec la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social	Le 22 septembre 2022
Séance d’information ministérielle avec la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social : MVP	Le 31 août 2022
Nom de la réunion – Groupe consultatif ministériel multilatéral	Date (J-M-A)
Réunion du Groupe consultatif ministériel multilatéral	Le 21 juin 2023
Réunion du Groupe consultatif ministériel multilatéral	Le 21 mars 2023

Source : Tableau fourni par Emploi et Développement social Canada.

Note: Tel qu'énoncé dans le cadre de référence du Groupe consultatif ministériel multilatéral, les Ministres suivants en sont membres : Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social; Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap; Ministre des Aînés; Ministre des Services publics et de L'Approvisionnement; Ministre de la Défense nationale (pour le CST); et Présidente du Conseil du Trésor.

ANNEXE E : LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
Bureau du vérificateur général Andrew Hayes, sous-vérificateur général Patrice Malboeuf, directeur Jocelyn Matthews, directrice	2023/12/14	92
Ministère de l'Emploi et du Développement social Cliff Groen, sous-ministre délégué et dirigeant principal des activités, Modernisation du versement des prestations John Ostrander, chef technique, Modernisation du versement des prestations Paul Thompson, sous-ministre	2023/12/14	92
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Arianne Reza, sous-ministre Mollie Royds, sous-ministre adjointe déléguée, Direction générale de l'Approvisionnement	2023/12/14	92
Secrétariat du Conseil du Trésor Catherine Luelo, sous-ministre et dirigeante principale de l'information du Canada	2023/12/14	92
Services partagés Canada Shannon Archibald, sous-ministre adjointe, Services d'hébergement Scott Davis, dirigeant principal des finances Scott Jones, président	2023/12/14	92

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents *réunions n^{os} 5* de la 45^e législature, 1^{re} session, et *réunions n^{os} 92* de la 44^e législature, 1^{re} session est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
John Williamson

